MEMORIAL





MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 179 14 février 2007

SOMMAIRE

A.B.S.C. S.A	8572	Industrial Equipment S.A	8589
Alter Finance S.à r.l	8559	KGM Immobilière S.A	8567
Alter Finance S.à r.l	8560	Kontex International S.A	8549
Azimut S.à r.l	8550	La Financière Les Beaux Sites	8589
Azimut S.à r.l	8558	Langwies II	8573
Azimut S.à r.l	8558	Lemanik Private Equity Fund	8565
Azimut S.à r.l	8558	Lewis Holdings S.A	8566
Azimut S.à r.l	8559	Link Logistics S.A	8586
B310 Immo S.A	8590	Loer, G.m.b.H	8565
Balthasar FinPar S.A	8572	Luxcos S.A	8579
Batibel S.à r.l	857 3	Luxcos S.A	8585
Belsie S.A	8564	Luxcos S.A	8585
Bergem Immo S.A	8590	Mecatech S.A	8586
Brill Invest S.A	8589	Metal Service Gestion, S.à r.l	8592
Castellani Frères	8591	Michel Klinkenberg Lux S.A	8585
Castellani Frères S.à r.l. & Cie	8591	Mood Media Group S.A	8585
Celox S.A	8592	Motus Sicav	8560
Cema Luxembourg S.A	8588	Odin Enterprises Limited S.A	8591
CFD Participations	8548	Office City S.A	8585
Com TE, Com TX et Com G S.e.n.c	8573	Perignon Immobilière S.A	8588
Dutch Immo Lux S.A	8587	Piguet Immobilière S.A	8587
Erre Nove S.A	8587	Plus One? Luxembourg S.à r.l	8546
Erre Tre S.A	8588	PROmmo S.A	8567
Eurelux S.A	8587	RecyTrans S.à r.l	8592
Evraz Group S.A	8560	Safetyconcept S.A	8586
Friob - Nilles S.à r.l	8573	S.I. Group Luxembourg S.A	8565
HBI Paderborn S.à r.l	8551	Sohan S.A	8559
Heinz Immo S.A	8591	Sport 3000 S.A	8566
Heinz Immo S.A	8592	Terra Asset Management S.A	8589
HSH N Investment Management S.A	8567	Tisa S.A	8565
Hypnos Immobilien Gesellschaft 2	8574	Villandry Participations S.A	8566
Hypnos Immobilien Gesellschaft 3	8579		



Plus One? Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2418 Luxembourg, 1, rue de la Reine. R.C.S. Luxembourg B 122.686.

STATUTS

L'an deux mille six, le treize décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

PLUS ONE?, B.V.B.A., ayant son siège social à B-2550 Kontich, 14, Reetsestraat inscrite au registre de commerce belge sous le numéro d'entreprise 0875.364.622,

ici représentée par Kris Goorts, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Titre I er .- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1 er . Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- l'intervention commerciale en matière de textile, de vêtements, de chaussures et de maroquinerie;
- l'achat, l'importation, le transit, l'exportation, la vente, tant au détail et en gros, de textile, de vêtements pour dames, pour hommes, pour bébés et pour enfants, de vêtements de grossesse, de sous-vêtements, de lingerie, de vêtement de plage et de bain, de chaussures, d'articles en cuir et de maroquinerie, de bijoux de fantaisie et tous accessoires possibles, tous articles et fournitures relatifs à ce qui précède;
 - le commerce au détail et en gros de produits cosmétiques et de parfumerie, ceci au sens le plus large du terme.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de PLUS ONE? LUXEMBOURG S.à r.l., société à responsabilité limitée.
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Toutes ces parts ont été souscrites par PLUS ONE?, B.V.B.A., préqualifiée, et entièrement libérées parts par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

- Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; p

Titre III.- Administration et gérance

- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

- **Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.
- **Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.
 - Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2007.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-2418 Luxembourg, 1, rue de la Reine.
- 2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
- Monsieur Dirk Claes, gérant, né à Deurne (Belgique), le 29 juin 1963, demeurant à B-2550 Kontich, Reetsestraat 14.
- Madame Natascha Augustynen, gérante, née à Deurne (Belgique), le 8 février 1967, demeurant à B-2550 Kontich, Reetsestraat 14.

Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Strassen, en l'étude du notaire instrumentant, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant prémentionné a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Goorts, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 décembre 2006, vol. 440, fol. 32, case 1. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE
CENTRAL
DE
LEGISLATION
Signature.

Mersch, le 21 décembre 2006.

Référence de publication: 2007008055/242/104.

(060141592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

CFD Participations, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt. R.C.S. Luxembourg B 121.018.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme dénommée CFD S.A., ayant son siège social à F-75008 Paris, 29, avenue Hoche, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 397 478 421,

pour laquelle agit Monsieur Philippe Herve, Directeur général, demeurant professionnellement à F-75008 Paris, 29, avenue Hoche, avec pouvoir d'engager ladite société par décision du Conseil d'Administration de CFD S.A. du 28 novembre 2005, ici représentée par Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de ladite société aux termes d'une procuration lui donnée sous seing privé en date du 18 décembre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant en sa dite qualité, a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société anonyme CFD PARTICIPATIONS, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.018, a été constituée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, en date du 27 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2316 du 12 décembre 2006.
- II.- Que le capital social de ladite société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, intégralement libérées,
- III.- Que la comparante dûment représentée en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la dite société CFD PARTICIPATIONS.
- IV.- Que la comparante dûment représentée est propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution de ladite société, celle-ci ayant cessé toute activité.
- V.- Que la comparante dûment représentée prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- VI.- Que la comparante dûment représentée déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus à l'heure actuelle de la société et règlera également les frais des présentes et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux, de sorte que celle-ci est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.
- VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.
 - VIII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires, le tout en présence du notaire instrumentant.
- IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant une durée de cinq ans au 10A, rue Henri M. Schnadt à L-2530 Luxembourg.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en sa dite qualité, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: P. Rochas, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2006, vol. 924, fol. 3, case 6. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2006.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007008288/272/52.

(060141656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.



Kontex International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 32.211.

AUFLÖSUNG

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth day of November Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The company GENLICO LIMITED, with registered office in Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola, British Virgin Islands, registered at the «International Business Companies Act» of the British Virgin Islands under the Number 608721,

here represented by Mr. Raphaël Rozanski, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting in its capacity, declared and requested the notary to act:

- I.- That the public limited company KONTEX INTERNATIONAL S.A., with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 32211, was incorporated by a deed received by Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on November 14, 1989, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 139 of April 27, 1990, and that the articles of association have been amended several times and for the last time when the corporate capital was converted into Euro, on December 28, 1999, by a deed under private seal, an excerpt of which has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 385 of May 29, 2000.
- II.- That the capital of the public limited company KONTEX INTERNATIONAL S.A., pre-named, presently amounts to four hundred sixty-eight thousand Euro (EUR 468,000.-), represented by nine thousand (9,000) shares with a value of fifty-two Euro (EUR 52.-) each.
- III.- That the appearing party is the holder of all the bearer shares of the pre-named public limited company KONTEX INTERNATIONAL S.A.
- IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the public limited company KONTEX INTERNA-TIONAL S.A. which has discontinued all activities.
- V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the public limited company KONTEX INTERNATIONAL S.A.
- VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved public limited company KONTEX INTERNATIONAL S.A. and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the public limited company KONTEX INTERNATIONAL S.A. even if unknown at present.
- VII.- That the liquidation of the public limited company KONTEX INTERNATIONAL S.A. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.
- VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent directors and statutory auditor of the dissolved company for the performance of their assignment.
 - IX.- That all the bearer shares of the public limited company KONTEX INTERNATIONAL S.A. have been cancelled.
- X.- That the corporate documents of the dissolved public limited company KONTEX INTERNATIONAL S.A. shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred and twenty-five Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English and German states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendsechs, den vierundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Gesellschaft GENLICO LIMITED, mit Sitz in Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola, Britische Jungferninseln, eingetragen im «International Business Companies Act» der Britischen Jungferninseln unter der Nummer 608721,

hier vertreten durch Herrn Raphaël Rozanski, maître en droit, beruflich wohnhaft in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, vom Bevollmächtigtem und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten durch Herrn Raphaël Rozanski, vorbenannt, den amtierenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

- I.- dass die Aktiengesellschaft KONTEX INTERNATIONAL S.A., mit Sitz in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 32211, gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Edmond Schroeder, mit dem damaligen Amtssitz in Mersch, Großhertzogtum Luxembourg, am 14. November 1989, gegründet wurde, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 139 vom 27. April 1990, und dass deren Satzung mehrmals abgeändert wurde und zum letzten Mal im Anschluss an die Umwandlung des Kapitals in Euro am 28. Dezember 1999 aufgrund einer privatschriftlichen Urkunde auszugsweise, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 385 vom 29. Mai 2000;
- II.- dass das Kapital der Aktiengesellschaft KONTEX INTERNATIONAL S.A., vorbenannt, vierhundertachtundsechstzigtausend Euro (EUR 468.000,-) beträgt, aufgeteilt in neuntausend (9.000) Aktien mit Nennwert von je zweiundfünfzig Euro (EUR 52,-);
- III.- dass die Komparentin Eigentümerin aller Inhaberpapiere der Aktiengesellschaft KONTEX INTERNATIONAL S.A. geworden ist;
- IV.- dass die Komparentin beschlossen hat, die Aktiengesellschaft KONTEX INTERNATIONAL S.A., welche ihre Tätigkeit eingestellt hat, aufzulösen und zu liquidieren;
- V.- dass die Komparentin hiermit erklärt, dass sie sämtliche Aktiva und Passiva der Aktiengesellschaft KONTEX INTERNATIONALS.A. übernommen hat;
- VI.- dass festgehalten wird, dass die Komparentin sämtliche Aktiva der aufgelösten Aktiengesellschaft KONTEX INTER-NATIONAL S.A. besitzt und dass die Komparentin die Zahlung aller Schulden einschliesslich zur Zeit unbekannter Verpflichtungen der Aktiengesellschaft KONTEX INTERNATIONAL S.A. gewährleistet;
- VII.- dass die Liquidation der Aktiengesellschaft KONTEX INTERNATIONAL S.A. somit beendet ist und dass sie als endgültig liquidiert anzusehen ist;
- VIII.- dass den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Kommissar volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird;
 - IX.- dass alle Inhaberaktien der Aktiengesellschaft KONTEX INTERNATIONAL S.A. annulliert worden sind;
- X.- dass die Bücher der aufgelösten Aktiengesellschaft KONTEX INTERNATIONAL S.A. für die Dauer von fünf Jahren in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, aufbewahrt werden.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Lasten in welcher Form auch immer, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde übernimmt, werden auf achthundertfünfundzwanzig Euro geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische und deutsche Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, daß auf Antrag der erschienen Partei gegenwärtige Urkunde in englisher Sprache verfaßt wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Antrag derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Version maßgabend.

Worüber Urkunde errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 décembre 2006, vol. 540, fol. 1, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007008312/231/104.

(060141551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Azimut S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8151 Bridel, 62, rue de Schoenfels. R.C.S. Luxembourg B 31.638.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.



P. Bohyn

Gérant Technique

Référence de publication: 2007006111/7158/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05489. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

HBI Paderborn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker. R.C.S. Luxembourg B 122.677.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the sixth day of December. Before Us André Schwachtgen notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

HBI HOLDING S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, incorporated under the name of KPI RETAIL PROPERTY 6 S.à r.l. by deed drawn up on 24 May 2005 by the Luxembourg Notary Joseph Elvinger, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 108.365;

The appearer for the above is here represented by Mr. Frank Stolz-Page, private employee, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on 5 December 2006.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name HBI PADERBORN S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office.

- 2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).
- 2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 2.3 However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object.

- 3.1 The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.
- 3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.
- 3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

- 5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares of fifty Euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».
- 5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).
 - 5.3 All Shares will have equal rights.
 - 5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.
- **Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

- 7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.
- 7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management.

- 8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter referred to as the «Board of Managers», each member individually, the «Manager»).
- 8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.

- 9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.
- 9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.
- **Art. 10. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two Managers.

Art. 11. Delegation and agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.

- 11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.
- 11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the B oard of Managers.

- 12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.
- 12.2 The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.
- 12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.
- 12.4 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.
- 12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

- 12.6 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.
- 12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of Shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes.

- 13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.
- 13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.
- 13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.
- 13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.
- 13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.
- 13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.
- 13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V.- Business year

Art. 14. Business year.

- 14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.
- 14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
 - 14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution right of Shares.

- 15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.
- 15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.
- 15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.
- 15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.
- 15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation.

- 16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.
- 16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.
- 16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 17. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.



Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:	hares
HBI HOLDING S.à r.l	250
Total: two hundred and fifty Shares	250

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand two hundred (2,200.-) Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, HBI HOLDING S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as sole Manager of the Company for an undetermined period:

HBI S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.109.134.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six décembre.

Par-devant André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HBI HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée sous le nom de KPI RETAIL PROPERTY 6 S.à r.l. par un acte reçu le 24 mai 2005 par le notaire Joseph Elvinger, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 108.365;

La comparante ci-dessus est représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg en date du 5 décembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I er .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 er. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de HBI PADER-BORN, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
- 2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet.

- 3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.
- 3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.
- 3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;
- 3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.
 - Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».
- 5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.
 - 5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.
 - 5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.
- Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts.

- 7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.
- 7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III.- Gérance

Art. 8. Gérance.

- 8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance», chaque membre individuellement le «Gérant»).
- 8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

- 9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.
- 9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.
- Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux Gérants.

Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du Conseil de Gérance.

- 11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.
- 11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

- 12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.
- 12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.
- 12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.
- 12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.
- 12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.
- 12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.
- 12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée générale des Associés

Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée générale des Associés - Votes.

- 13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.
- 13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.
- 13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.
- 13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.
- 13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.
- 13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.
- 13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V.- Exercice social

Art. 14. Exercice social.

- 14.1 L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- 14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.



14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts.

- 15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.
- 15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.
- 15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.
 - 15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.
- 15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI.- Liquidation

Art. 16. Dissolution et Liquidation.

- 16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.
- 16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.
- 16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:	Parts
	sociales
HBI HOLDING S.à r.l.	250
Total: deux cent cinquante Parts Sociales	250

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille deux cents (2.200,-) euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, HBI HOLDING S.à r.l., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1- Est nommé Gérant Unique de la Société pour une période indéterminée:
- HBI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B.109.134.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par son Gérant Unique.

2- Le siège social de la Société est établi à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Déclaration



Le notaire soussigné, qui comprends et parle la langue anglaise, déclare que le mandataire de la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 73, case 6. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007008433/230/403.

(060141444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Azimut S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8151 Bridel, 62, rue de Schoenfels. R.C.S. Luxembourg B 31.638.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

P. Bohyn

Gérant Technique

Référence de publication: 2007006113/7158/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05486. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Azimut S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8151 Bridel, 62, rue de Schoenfels. R.C.S. Luxembourg B 31.638.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

P. Bohyn

Gérant Technique

Référence de publication: 2007006116/7158/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05490. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Azimut S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8151 Bridel, 62, rue de Schoenfels. R.C.S. Luxembourg B 31.638.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.



P. Bohyn

Gérant Technique

Référence de publication: 2007006121/1038/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05485. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Azimut S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8151 Bridel, 62, rue de Schoenfels. R.C.S. Luxembourg B 31.638.

Le bilan de clôture au 31 décembre 1999 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

P. Bohyn

Gérant Technique

Référence de publication: 2007006125/7158/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05480. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Alter Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée holding.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach. R.C.S. Luxembourg B 32.042.

Les comptes annuels au 31 mars 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

La gérance

Référence de publication: 2007006131/5643/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX06117. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Sohan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains. R.C.S. Luxembourg B 98.770.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme holding de droit luxembourgeois WESTPORT HOLDING S.A. avec siège social au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 78.922,

ici représentée par Monsieur Derek S. Ruxton, administrateur de la société WESTPORT HOLDING S.A., lequel, agissant ès-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société anonyme SOHAN S.A., ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 98.770, a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlesser, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 283 du 10 mars 2004 et que les statuts sont restés inchangés depuis.
- II.- Que le capital social de la société anonyme SOHAN S.A., préqualifiée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) intégralement libéré.
- III.- Que la comparante dûment représentée, en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société SOHAN S.A.

- IV.- Que la comparante dûment représentée est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société, celle-ci ayant cessé toute
- V.- Que la comparante dûment représentée déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice de fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.
- VI.- Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute, à ses administrateurs et commissaires, pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
 - VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires, le tout en présence du notaire instrumentant.
 - VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D.S. Ruxton, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2006, vol. 924, fol. 4, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre 2006.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007008290/272/40.

(060141658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Alter Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée holding.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach. R.C.S. Luxembourg B 32.042.

Les comptes annuels au 31 mars 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

La gérance

Référence de publication: 2007006133/5643/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX06103. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Motus Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 79.640.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour MOTUS SICAV

SELLA BANK LUXEMBOURG S.A.

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007006139/1494/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05109. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Evraz Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer. R.C.S. Luxembourg B 105.615.

In the year two thousand six, on the tenth day of November.

Before Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of EVRAZ GROUF S.A.

An excerpt of the minutes of this meeting, initialled ne varietur by the appearer and the notary, will remain annexed to present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

The company EVRAZ GROUP S.A., (the «Company») having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 105.615, incorporated by deed of M ^e Paul Frieders notary on the 31st day of December 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 440, page 21116 dated 12 May 2005 (the «Mémorial»).

- 1. The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 234,497,608.- (two hundred and thirty-four million four hundred and ninety-seven thousand six hundred and eight Euro) and is divided into 117,248,804 (one hundred and seventeen million two hundred and forty-eight thousand eight hundred and four) shares of EUR 2.- (two Euro) each.
- 2. Pursuant to article 5 of the articles of association of the Company, the un-issued but authorised capital of the Company is set at EUR 314,408,652.- (three hundred and fourteen million four hundred and eight thousand six hundred and fifty-two) represented by 157,204,326 (one hundred and fifty-seven million two hundred and four thousand three hundred and twenty-six) shares of EUR 2.- (two Euro) each, to be used in order to issue further shares with or without an issue premium.

The board of directors is authorised, during a period ending five years after the date of publication of the notarial deed dated 17 May 2005, to issue shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it is in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within the limits of the authorised capital as described here above.

3. By resolutions of the board of directors dated 25 May 2006 and 5 September 2006, it was resolved to increase the corporate capital of the Company and issue up to 2,422,989 (two million four hundred and twenty-two thousand nine hundred and eighty-nine) new shares effective on the date of the subscription and payment and subject to receipt by the Company of the subscription and payment of such new shares to be issued to BNY NOMINEES LIMITED, One Canada Square, London E14 5AL (the «Shareholder»).

The Company received the following subscriptions and payments:

- 55,172 (fifty-five thousand one hundred and seventy-two) new shares subscribed on 20 October 2006 and paid on 26 October 2006 (i.e. with effective date of issue on 26 October 2006).

These 55,172 (fifty-five thousand one hundred and seventy-two) new shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) of an aggregate amount of EUR 110,344.- (one hundred and ten thousand three hundred and forty-four Euro) and the global share premium of an aggregate amount of EUR 1,798,038.63 (one million seven hundred and ninety-eight thousand thirty-eight Euro and sixty-three cents) have been fully paid up in cash by the Shareholder so that the amount of USD 2,399,982.- (two million three hundred and ninety-nine thousand nine hundred and eighty-two Dollar) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it. The notary acknowledges that the above-mentioned amount is valuated at EUR 1,908,382.63 (one million nine hundred and eight thousand three hundred and eighty-two Euro and sixty-three cents) at the exchange rate fixed at EUR 1.- / USD 1.2576.

- 32,183 (thirty-two thousand one hundred and eighty-three) new shares subscribed on 31 October 2006 and paid on 1 November 2006 (i.e. with effective date of issue on 1 November 2006).

These 32,183 (thirty-two thousand one hundred and eighty-three) new shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) of an aggregate amount of EUR 64,366.- (sixty-four thousand three hundred and sixty-six Euro) and the global share premium of an aggregate amount of EUR 1,036,058.85 (one million thirty-six thousand fifty-eight Euro and eighty-five cents) have been fully paid up in cash by the Shareholder so that the amount of USD 1,399,960.50 (one million three hundred and ninety-nine thousand nine hundred and sixty Dollar and fifty cents) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it. The notary acknowledges that the above-mentioned amount is valuated at EUR 1,100,424.85 (one million one hundred thousand four hundred and twenty-four Euro and eighty-five cents) at the exchange rate fixed at EUR 1.- / USD 1.2722.

- 27,586 (twenty-seven thousand five hundred and eighty-six) new shares subscribed on 26 October 2006 and paid on 3 November 2006 (i.e. with effective date of issue on 3 November 2006).

These 27,586 (twenty-seven thousand five hundred and eighty-six) new shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) of an aggregate amount of EUR 55,172.- (fifty-five thousand one hundred and seventy-two Euro) and the global share premium of an aggregate amount of EUR 885,112.43 (eight hundred and eighty-five thousand one hundred and elevent Euro and forty-three cents) have been fully paid up in cash by the Shareholder so that the amount of USD 1,199,991.- (one million one hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-one Dollar) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it. The notary acknowledges that the above-mentioned amount is valuated at EUR 940,284.43 (nine hundred and forty thousand two hundred and eighty-four Euro and forty-three cents) at the exchange rate fixed at EUR 1.- / USD 1.2762.

The justifying documents of such subscriptions have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The share capital is as a consequence increased by an amount of EUR 229,882.- (two hundred and twenty-nine thousand eight hundred and eighty-two Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 234,497,608.- (two hundred and thirty-four million four hundred and ninety-seven thousand six hundred and eight Euro) to EUR 234,727,490.- (two hundred and thirty-four million seven hundred and twenty-seven thousand four hundred and ninety Euro) by the issuance of 114,941

(one hundred and fourteen thousand nine hundred and forty-one) new shares with a nominal value of EUR 2.- (two Euro) each. The subscription price per each new share is of USD 43.5 (forty-three Dollar and fifty cents) whereof EUR 2.- (two Euro) to be paid as par value on each new share and the remaining amount as valuated here above as share premium on each new share.

4. As a consequence of the increase of the share capital of the Company, the subscribed share capital amounts to EUR 234,727,490.- (two hundred and thirty-four million seven hundred and twenty-seven thousand four hundred and ninety Euro) and is divided into 117,363,745 (one hundred and seventeen million three hundred and sixty-three thousand seven hundred and fourty-five) shares.

Article 5 of the articles of association of the Company shall consequently read as follows:

«The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 234,727,490.- (two hundred and thirty-four million seven hundred and twenty-seven thousand four hundred and ninety Euro) divided into 117,363,745 (one hundred and seventeen million three hundred and sixty-three thousand seven hundred and forty-five) shares of EUR 2.- (two Euro) each. In addition to the issued capital, issue premiums for a total amount of EUR 339,427,537.26 (three hundred and thirty-nine million four hundred and twenty-seven thousand five hundred and thirty-seven Euro and twenty-six cents) have been paid up.

The company shall have an authorized capital of EUR 314,408,652.- (three hundred and fourteen million four hundred and eight thousand six hundred and fifty-two) represented by 157,204,326 (one hundred and fifty-seven million two hundred and four thousand three hundred and twenty-six) shares of two Euro (EUR 2.-) each.

The Board of Directors is hereby authorized to issue further shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it is in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period of five years as from the publication of the notarial deed of May 17, 2005.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Directors is authorized to determine the conditions attaching to any subscription for the new shares from time to time.

The Board of Directors is authorized to issue such shares under and during the period referenced to in paragraph 3 of this article without the shareholders having any preferential subscription rights.

Within the above limitations, the Board of Directors is also authorised to issue options giving each a right to subscribe for one or more shares having a par value of two Euro (EUR 2.-) each, without reserving to, the existing shareholders a preferential right of subscription. The Board of Directors is hereby authorised to issue said options in whole or in part from time to time, with or without an issue premium, within the limit of the authorised capital. The Board of Directors is authorised to determine the conditions under which the options will be granted. The Board of Directors may subject the exercise of the options to such conditions as it in its discretion may determine, including restrictions as to disposal of the shares issued upon exercise of the option by an optionholder. The Board of Directors may determine the subscription price subject to article 26-5(1) of the law on commercial companies, and the price to be paid in consideration of the option, if any.

When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Board is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.»

Prevailing version

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately forty-three thousand euros (EUR 43,000.-)

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix novembre,

devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à-Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du conseil d'administration de la société EVRAZ GROUP S.A.

Un extrait du procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

La société EVRAZ GROUP S.A., (la «Société») ayant son siège social à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.615, constituée suivant acte reçu par le notaire M ^e Paul Frieders en date du 31 décembre 2004, dont les statuts ont été publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 440, page 2116 en date du 12 mai 2005 (le «Mémorial»).

- 1. Le capital social de la Société est actuellement fixé à EUR 234.497.608,- (deux cent trente-quatre millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent huit Euros) et est divisé en 117.248.804 (cent dix-sept millions deux cent quarante-huit mille huit cent quatre) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune.
- 2. Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le capital non émis mais autorisé est fixé à EUR 314.408.652,- (trois cent quatorze millions quatre cent huit mille six cent cinquante-deux Euros) et est divisé en 157.204.326 (cent cinquante-sept millions deux cent quatre mille trois cent vingt-six) actions de EUR 2,- (deux Euros) chacune, à utiliser pour l'émission d'actions supplémentaires avec ou sans prime d'émission.

Le conseil d'administration est autorisé, pour une période expirant à la date du cinquième anniversaire de la publication de l'acte notarié du 17 mai 2005, à émettre des actions supplémentaires avec ou sans prime d'émission pour porter le capital total de la Société au capital social autorisé total, en tout ou partie, de temps à autre, tel que pouvant être déterminé à sa discrétion et à accepter des souscriptions pour de telles actions dans les limites du capital autorisé tel que décrit ci-avant.

- 3. Par des résolutions du conseil d'administration en date du 25 mai 2006 et en date du 5 septembre 2006, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société et d'émettre jusqu'à 2.422.989 (deux millions quatre cent vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt-neuf) nouvelles actions prenant effet à la date de souscription et de paiement et soumis à la réception par la Société de la souscription et du paiement de telles actions nouvelles à être émises pour BNY NOMINEES LIMITED, One Canada Square, London E14 5AL (l'«Actionnaire»). La Société a reçu la souscription et payement suivant:
- 55.172 (cinquante-cinq mille cent soixante-douze) nouvelles actions souscrites le 20 octobre 2006 et payées le 26 octobre 2006 (i.e. avec date effective d'émission le 26 octobre 2006).

Ces 55.172 (cinquante-cinq mille cent soixante-douze) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) d'une somme totale de EUR 110.344,- (cent dix mille trois cent quarante-quatre Euros) et la prime d'émission globale d'une somme totale de EUR 1.798.038,63 (un million sept cent quatre-vingt-dix-huit mille trente-huit Euros et soixante-trois centimes) ont été entièrement payées en espèce par l'Actionnaire, de sorte que le montant de USD 2.399.982,- (deux millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt deux Dollars) se trouve maintenant à disposition de la Société, dont preuve a été dûment faite au notaire, lequel le reconnaît expressément. Le notaire reconnaît que la somme mentionnée ci-dessus est évaluée à EUR 1.908.382,63 (un million neuf cent huit mille trois cent quatre-vingt-deux Euros et soixante-trois centimes) au taux de change fixé à EUR 1,- / USD 1,2576.

- 32.183 (trente-deux mille cent quatre-vingt-trois) nouvelles actions souscrites le 31 octobre 2006 et payées le 1 ^{er} novembre 2006 (i.e. avec date effective d'émission le 1 ^{er} novembre 2006).

Ces 32.183 (trente-deux mille cent quatre-vingt-trois) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) d'une somme totale de EUR 64.366,- (soixante-quatre mille trois cent soixante-six Euros) et la prime d'émission globale d'une somme totale de EUR 1.036.058,85 (un million trente-six mille cinquante-huit Euros et quatre-vingt-cinq centimes) ont été entièrement payées en espèce par l'Actionnaire, de sorte que le montant de USD 1.399.960,50 (un million trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante Dollars et cinquante centimes) se trouve maintenant à disposition de la Société, dont preuve a été dûment faite au notaire, lequel le reconnaît expressément. Le notaire reconnaît que la somme mentionnée ci-dessus est évaluée à EUR 1.100.424,85 (un million cent mille quatre cent vingt-quatre Euros et quatre-vingt-cinq centimes) au taux de change fixé à EUR 1,- / USD 1,2722.

- 27.586 (vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-six) nouvelles actions souscrites le 26 octobre 2006 et payées le 3 novembre 2006 (i.e. avec date effective d'émission le 3 novembre 2006).

Ces 27.586 (vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-six) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) d'une somme totale de EUR 55.172,- (cinquante-cinq mille cent soixante-douze Euros) et la prime d'émission globale d'une somme totale de EUR 885.112,43 (huit cent quatre-vingt-cinq mille cent douze Euros et quarante-trois centimes) ont été entièrement payées en espèce par l'Actionnaire, de sorte que le montant de USD 1.199.991,- (un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze Dollars) se trouve maintenant à disposition de la Société, dont preuve a été dûment faite au notaire, lequel le reconnaît expressément. Le notaire reconnaît que la somme mentionnée ci-dessus est évaluée à EUR 940.284,43 (neuf cent quarante mille deux cent quatre-vingt-quatre Euros et quarante-trois centimes) au taux de change fixé à EUR 1,- / USD 1,2762.

Les documents justifiant ces souscriptions ont été produits au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément. Le capital social est par conséquent augmenté d'une somme de EUR 229.882,- (deux cent vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-deux Euros) dans le but de le porter de sa somme actuelle de EUR 234.497.608,- (deux cent trente-quatre millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent huit Euros) à EUR 234.727.490,- (deux cent trente-quatre millions sept cent vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix Euros) par l'émission de 114,941 (cent quatorze mille neuf cent quarante et une) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune. Le prix de souscription pour chaque action est de USD 43,5 (quarante-trois Dollars et cinquante centimes) dont EUR 2,- (deux Euros) à payer comme valeur nominale de chaque nouvelle action et la somme restante telle qu'évaluée ci-dessus comme prime d'émission de chaque nouvelle action.

4. Suite à l'augmentation du capital social de la Société, le capital social souscrit s'élève à EUR 234.727.490,- (deux cent trente-quatre millions sept cent vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix Euros) et est divisé en 117.363.745 (cent dix-sept millions trois cent soixante-trois mille sept cent quarante-cinq) actions.

L'Article 5 des statuts de la Société se lira par conséquent comme suit:

«Le capital social est fixé à EUR 234.727.490,- (deux cent trente-quatre millions sept cent vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix Euros) divisé en 117.363.745 (cent dix-sept millions trois cent soixante-trois mille sept cent quarante-cinq) actions de EUR 2,- (deux Euros) chacune. Outre le capital émis, des primes d'émissions d'une somme totale de EUR 339.427.537,26 (trois cent trente-neuf millions quatre cent vingt-sept mille cinq cent trente-sept Euros et vingt-six centimes) ont été payées.

La société a un capital autorisé de EUR 314.408.652,- (trois cent quatorze millions quatre cent huit mille six cent cinquante-deux Euros) représenté par 157.204.326 (cent cinquante sept millions deux cent quatre mille trois cent vingt-six) actions de deux Euros (EUR 2,-) chacune. Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles actions avec ou sans prime d'émission pour porter le capital total de la société au capital social autorisé total en tout ou en partie de temps à autre tel que pouvant être déterminé à sa discrétion et à accepter les souscriptions pour de telles actions dans une période de cinq ans à compter de la publication de l'acte notarié du 17 mai 2005.

La période ou l'étendue de ce pouvoir pourront être étendues par résolution des actionnaires en assemblée générale de temps à autre, de la façon requise pour la modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription d'actions nouvelle de temps à autre.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de telles actions suivant et pendant la période à laquelle il est fait référence au paragraphe 3 de cet article sans que les actionnaires n 'aient de droits préférentiels de souscription.

Dans les limites mentionnées ci-dessus, le Conseil d'Administration est également autorisé à émettre des options donnant chacune le droit de souscrire à une ou plusieurs actions d'une valeur nominale de deux Euros (EUR 2,-) chacune, sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants. Le Conseil d'Administration est autorisé par les présentes à émettre lesdites options totalement ou partiellement, de temps en temps, avec ou sans prime d'émission, dans la limite du capital autorisé. Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions sous lesquelles les options seront accordées.

Le Conseil d'Administration peut soumettre l'exercice des options à telles conditions qu'il fixera à sa discrétion, y compris des restrictions quant à la cession des actions émises lors de l'exercice par un bénéficiaire de son option. Le Conseil d'Administration peut déterminer le prix de souscription conformément à l'article 26-5(1) de la loi sur les sociétés commerciales, et le prix à payer en échange de l'option, le cas échéant.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale réalisée par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions ci-dessus, le Conseil devra prendre les mesures nécessaires pour modifier le présent article afin de constater cette modification et le Conseil est autorisé à prendre toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à quarante-trois mille Euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais' et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 34, case 11. — Reçu 39.490,92 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007008291/211/235.

(060141638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Belsie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8086 Bertrange, 33, Cité am Wenkel. R.C.S. Luxembourg B 105.410.

Les comptes annuels au 30 septembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007006142/643/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04420. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

S.I. Group Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, 5, Zoning de Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 18.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007006147/643/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04423. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Lemanik Private Equity Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.352.

Le bilan au 31 mai 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour LEMANIK PRIVATE EQUITY FUND

SELLA BANKLUXEMBOURG S.A.

L'Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007006171/1494/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05111. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Loer, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5531 Remich, 9, rue de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 54.042.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 décembre 2006.

Pour la société

COFINOR S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007006468/2602/15.

Enregistré à Diekirch, le 21 décembre 2006, réf. DSO-BX00243. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060140820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Tisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 105.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Signature Référence de publication: 2007006176/792/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05635. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Sport 3000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve. R.C.S. Luxembourg B 75.875.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007006205/1142/11.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX06093. - Reçu 50 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Lewis Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 67.728.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007006207/323/11.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05772. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Villandry Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau. R.C.S. Luxembourg B 74.129.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 2 octobre 2006

- L'Assemblée a accepté la démission du commissaire aux comptes LUXFIDUAUDIT S.C
- L'Assemblée a nommé en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, LUXFIDUCIA S.à r.l, une société ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2006.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007007936/1629/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03136. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

PROmmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8282 Kehlen, 9, rue de Keispelt. R.C.S. Luxembourg B 84.687.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007006218/780/11.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX03831. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

KGM Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8064 Bertrange, 41, Cité Millewee. R.C.S. Luxembourg B 102.221.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007006219/780/11.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX03826. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

HSH N Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette. R.C.S. Luxembourg B 122.688.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, dem zweiundzwanzigsten Dezember, um 10.30 Uhr.

Vor dem unterzeichneten Maître Camille Mines, Notar, mit Amtswohnsitz in Capellen.

Ist erschienen:

die HSH NORDBANK SECURITIES S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 14784,

hier vertreten durch Herrn Christian Jungers, Rechtsanwalt, wohnhaft in 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben in Luxemburg, am 6. Dezember 2006.

Die Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene, vertreten wie oben angeführt, ersucht den unterzeichneten Notar die Satzung einer Aktiengesellschaft (société anonyme), die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

Form, Bezeichnung, Zweck, Sitz und Dauer der Gesellschaft

- **Art. 1. Bezeichnung.** Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht und führt die Bezeichnung HSH N INVESTMENT MANAGEMENT S.A.
- Art. 2. Gesellschaftszweck. Zweck der Gesellschaft ist die individuelle und eigenständige Verwaltung von Anlageportfolios von Anlegern gemäß Artikel 24 B des abgeänderten Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor, die ebenfalls unter anderem die Tätigkeit als Berater in Finanzangelegenheiten, Makler und Kommissionär beinhaltet. In diesem Zusammenhang kann die Gesellschaft auch Einzahlungen annehmen und Auszahlungen tätigen.

Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit im In- und Ausland ausüben, Zweigniederlassungen errichten, sich an anderen Gesellschaften mit Sitz im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, unter welcher Form auch immer, beteiligen, sowie alle sonstigen Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihrer Zwecke förderlich sind.

Die Gesellschaft kann allgemein alle Operationen tätigen, welche zur Erfüllung und Entwicklung ihres Gesellschaftszweckes nützlich erscheinen.

Art. 3. Gesellschaftssitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz jederzeit an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann durch Beschluss des Verwaltungsrates Tochtergesellschaften, Zweigniederlassungen, Agenturen, Vertretungen und Büros im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland errichten.

Sofern außerordentliche Ereignisse, insbesondere politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur einzutreten drohen oder eingetreten sind, die drohen die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Verbindung zwischen diesem Sitz und ausländischen Staaten zu beeinträchtigen, so ist neben der Generalversammlung auch der Verwaltungsrat befugt, den Sitz der Gesellschaft nach Maßgabe der in Luxemburg geltenden Rechtsvorschriften vorübergehend in einen anderen Staat zu verlegen und die Verlegung ausländischen Behörden oder anderen zur Kenntnis zu bringen. Die Nationalität der Gesellschaft bleibt, unbeeinflusst von einer derartigen vorübergehenden Sitzverlegung, luxemburgisch.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbegrenzte Zeit gegründet.

Kapital der Gesellschaft

Art. 5. Kapital. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 1.500.000,- (eine Million fünfhundert tausend Euro) mit einem Nennwert von je EUR 100 (einhundert Euro) pro Aktie und ist eingeteilt in 15.000 (fünfzehn tausend) Aktien, die voll in bar eingezahlt sind.

Das gezeichnete Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann unter Beachtung der anwendbaren aufsichtsrechtlichen Regeln erhöht oder herabgesetzt werden durch Beschluss der Generalversammlung, der unter den für eine Satzungsänderung vorgeschrieben Anwesenheits- und Mehrheitsbedingungen getroffen wird.

Die Gesellschaft kann ihre Aktien mittels ihrer freien Rücklagen zurückkaufen, unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 49-2 u. ff. des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften (das Gesetz vom 10. August 1915).

Art. 6. Kapitalerhöhung. Im Falle einer Kapitalerhöhung, steht den Aktionären, sofern die Generalversammlung mit der für Kapitalerhöhungen erforderlichen Mehrheit nichts anderes beschließt, ein Bezugsrecht im Verhältnis der Nennbeträge ihrer Aktien zu.

Als Folge jeder erfolgten Kapitalerhöhung wird der erste Absatz von Artikel 5 der Satzung abgeändert, um der jeweiligen Kapitalerhöhung zu entsprechen. Diese Änderung ist notariell zu beurkunden.

Art. 7. Aktien. Alle Aktien haben gleiche Rechte.

Die Aktien der Gesellschaft sind Namensaktien oder Inhaberaktien.

Am Sitz der Gesellschaft wird über die Namensaktien ein Register geführt, in das die genaue Bezeichnung des Aktionärs, die Anzahl seiner Aktien, das eingezahlte Kapital pro Aktie und die Übertragung mit deren Datum eingetragen wird.

Die Gesellschaft erkennt nur einen Eigentümer pro Aktie an. Falls eine Aktie das Eigentum von mehreren Personen sein sollte, hat die Gesellschaft das Recht, jegliche Rechte, welche mit dieser Aktie verbunden sind, aufzuheben bis eine Person als einziger Eigentümer gegenüber der Gesellschaft bestimmt worden ist. Die gleiche Regel gilt im Fall eines Konflikts zwischen einem Nießbrauchberechtigten und einem Eigentümer oder zwischen einem Pfandgläubiger und seinem Schuldner.

Die gegebenenfalls nicht eingezahlten Summen betreffend die ausgegebenen Aktien können zu jeder Zeit und nach Gutdünken des Verwaltungsrats zur Einzahlung aufgerufen werden. Bei jeglichem Zahlungsverzug in diesem Zusammenhang laufen ab dem Datum der Fälligkeit der entsprechenden Einzahlung automatisch Verzugszinsen in Höhe von 10 Prozent p.a. zugunsten der Gesellschaft an.

Die Übertragung der Aktien kann nur unter Beachtung der jeweils anwendbaren aufsichtsrechtlichen Regeln erfolgen.

Verwaltung und Aufsicht

Art. 8. Bestellung und Abrufung der Verwaltungsratsmitglieder. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht aus mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Der Verwaltungsrat wird von der Generalversammlung bestellt.

Die Generalversammlung bestimmt die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sowie die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder.

Die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder darf nicht sechs Jahre überschreiten. Die Mitglieder des Verwaltungsrates können wiedergewählt werden.

Die Generalversammlung kann ein Mitglied des Verwaltungsrates jederzeit abberufen.

Bei Vakanz eines Verwaltungsratssitzes steht den verbleibenden Mitgliedern des Verwaltungsrates das Recht zu, für die vorläufige Besetzung des Verwaltungsrates Sorge zu tragen. Die endgültige Wahl wird durch die nächste Generalversammlung vorgenommen.

Eine juristische Person (in Form einer Gesellschaft oder eines Unternehmens) kann zum Mitglied des Verwaltungsrates bestellt werden, vorausgesetzt, dass diese juristische Person eine physische Person zu ihrem ständigen Vertreter gewählt hat, die in ihrem Namen und Auftrag handelt, gemäß dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915. Dieser Vertreter unterliegt denselben Bedingungen und Pflichten und geht dieselben Verpflichtungen ein als würde er in seinem eigenen Namen handeln, unbeschadet der Tatsache, dass die juristische Person mithaften kann. Die juristische Person kann ihren Vertreter nur dann abberufen, wenn sie gleichzeitig eine neue physische Person zu ihrem neuen Vertreter bestimmt.

Art. 9. Befugnisse des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Geschäfte vorzunehmen, welche nicht durch das Gesetz oder durch diese Satzung ausdrücklich der Generalversammlung vorbehalten sind.

Der Verwaltungsrat vertritt die Gesellschaft gerichtlich und außergerichtlich.

Durch die gemeinschaftliche Zeichnung je zweier Verwaltungsratsmitglieder wird die Gesellschaft Dritten gegenüber wirksam verpflichtet.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte Ausschüsse bestellen und/oder einzelne Delegierte mit bestimmten Aufgaben ernennen.

Der Verwaltungsrat kann einer oder mehreren Personen seine Befugnis übertragen, die täglichen Geschäfte der Gesellschaft zu führen, sowie die Gesellschaft im Rahmen dieser Geschäftsführung zu vertreten. Die Übertragung dieser Befugnisse kann sowohl auf Mitglieder des Verwaltungsrates als auch auf Dritte, die nicht Aktionäre zu sein brauchen, erfolgen. Er kann die derart Bevollmächtigten jederzeit abberufen. Ferner kann der Verwaltungsrat Vollmachten für einzelne Geschäftsbereiche und Sondervollmachten für Einzelgeschäfte an seine Mitglieder oder an Dritte erteilen.

Art. 10. Sitzungen des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat wählt aus seiner Mitte mit einfacher Stimmenmehrheit einen Vorsitzenden.

Der Vorsitzende steht allen Sitzungen des Verwaltungsrates vor, außer im Fall von Abwesenheit oder Unfähigkeit, wo ein anderes Verwaltungsratmitglied pro tempore vorstehen wird. Der Vorsitzende pro tempore wird ebenfalls vom Verwaltungsrat mit einfacher Stimmenmehrheit gewählt.

Der Verwaltungsrat kann ebenfalls einen Sekretär, welcher nicht Verwaltungsratmitglied sein muss, und der die Verhandlungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates sowie der Generalversammlung zu Protokoll führt und aufbewahrt, wählen.

Der Vorsitzende oder im Fall von Abwesenheit oder Unfähigkeit, der Vorsitzende pro tempore oder zwei Verwaltungsratmitglieder erlassen unter Bekanntgabe des Ortes, der Zeit und der Tagesordnung (wenigstens 24 Stunden im voraus) die Einladungen zu Sitzungen des Verwaltungsrates, so oft die Angelegenheiten der Gesellschaft dies erfordern, sowie auf Antrag eines Mitgliedes.

Eine schriftliche Einberufung ist nicht nötig, wenn alle Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder vertreten sind und bestätigen, dass sie ordnungsgemäß über die Verwaltungsratssitzung informiert wurden, sowie über deren Tagesordnung. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann schriftlich (per Brief, Fax, Telegramm, Email usw.) auf eine schriftliche Einberufung verzichten. Für Sitzungen, für die sowohl der Sitzungstermin als auch der Sitzungsort in einem früheren Beschluss des Verwaltungsrates festgelegt wurden, bedarf es keiner gesonderten Einberufung.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates, das an der Teilnahme an einer Sitzung verhindert ist, kann ein anderes Mitglied schriftlich (per Brief, Telefax, Telegramm, Telex oder E-Mail) zu seiner Vertretung bevollmächtigen. Ein Mitglied des Verwaltungsrats kann mehrere andere Mitglieder vertreten, vorausgesetzt mindestens zwei Mitglieder sind bei der Sitzung anwesend.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann an einer Sitzung per Konferenzschaltung oder einer ähnlichen Kommunikationstechnik, welche erlaubt, dass die teilnehmenden Personen sich gegenseitig verständigen können, teilnehmen. In diesem Fall gilt das entsprechend teilnehmende Mitglied des Verwaltungsrates als persönlich anwesend.

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig sofern die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Ist die Beschlussfähigkeit aufgrund von eventuell bestehenden Interessenkonflikten nicht erreichbar, so können die nicht von dem Interessenkonflikt betroffenen Mitglieder nichtsdestotrotz gültig Beschlüsse fassen. Falls nicht mindestens zwei anwesende Mitglieder nicht von einem Interessenkonflikt betroffen sind, so ist der betreffende Beschluss zwecks Beratung und Entscheidung an die Generalversammlung der Aktionäre weiterzuleiten.

Die Beschlüsse werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden oder im Fall von Abwesenheit oder Unfähigkeit, vom Vorsitzenden pro tempore, entscheidend.

Auf Veranlassung des Vorsitzenden oder des Vorsitzenden pro tempore und im Einverständnis aller Mitglieder können im Dringlichkeitsfall Beschlüsse auch auf schriftlichem Wege gefasst werden (Umlaufbeschlüsse). Das Verfahren des Umlaufbeschlusses ist nur zulässig, wenn sich die Gesamtheit der Mitglieder des Verwaltungsrates mit dem Inhalt der vorgeschlagenen Beschlüsse einverstanden erklärt. Als schriftliche Beschlussfassung im Sinne eines Umlaufbeschlusses gelten ebenfalls die Stimmabgabe per Brief, Telefax, Telegramm, Telex oder E-Mail. Der Umlaufbeschluss kann aus einem oder mehreren Dokumenten bestehen und muss von jedem einzelnen Verwaltungsratsmitglied unterschrieben sein. Als Datum eines solchen Umlaufbeschlusses gilt das Datum der letzten Unterschrift.

Die Verhandlungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates sind, unbeschadet des vorstehenden Absatzes, durch Protokolle zu beurkunden die vom Vorsitzenden oder im Fall von Abwesenheit oder Unfähigkeit, vom Vorsitzenden pro tempore und vom Sekretär (falls vom Verwaltungsrat ernannt) zu unterzeichnen sind.

Die Beglaubigung von Auszügen erfolgt in der Regel durch den Vorsitzenden oder im Fall von Abwesenheit oder Unfähigkeit, durch den Vorsitzenden pro tempore und den Sekretär. Sie kann auch durch zwei beliebige Verwaltungsratmitglieder vorgenommen werden.

Falls ein Verwaltungsratsmitglied oder Bevollmächtigter ein persönliches, der Gesellschaft entgegengesetztes Interesse an einem Geschäft der Gesellschaft hat, welches dem Verwaltungsrat zwecks Beratung und/oder Entscheidung vorgelegt wird, muss es/er den Verwaltungsrat davon unterrichten und darf an der Beratung und Entscheidung zu einem solchen Geschäft nicht teilnehmen. Dieses Geschäft, sowie das Interesse, das ein Verwaltungsratsmitglied oder Bevollmächtigter daran hat, werden der nächsten Versammlung der Aktionäre zur Kenntnis gebracht.

Die Bestimmung bezüglich des entgegengesetzten Interesse eines Verwaltungsratsmitgliedes oder Bevollmächtigten, wie oben angeführt, findet jedoch keine Anwendung, wenn der Verwaltungsrat sich berät oder Entscheidungen trifft hinsichtlich von Geschäften im Rahmen der üblichen Geschäftsführung.

Falls die Beschlussfähigkeit des Verwaltungsrates nicht erreicht werden kann durch einen Interessenkonflikt, können die Beschlüsse mit einfacher Stimmmehrheit durch die anderen Verwaltungsratmitglieder, welche anwesend oder vertreten sind, gefasst werden und eine solche Abstimmung ist gültig

Kein Vertrag bzw. kein anderes Geschäft zwischen der Gesellschaft und anderen Gesellschaften oder Unternehmen wird durch die Tatsache berührt oder ungültig, dass einer oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder oder Handlungsbevollmächtigte der Gesellschaft ein persönliches Interesse haben in einer anderen Gesellschaft oder einem anderen Unternehmen oder Verwaltungsratsmitglieder, Gesellschafter, Teilhaber, Prokuristen oder Angestellte einer anderen Gesellschaft oder eines anderen Unternehmens sind. Ein Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft, das gleichzeitig Funktionen als Verwaltungsratsmitglied, Geschäftsführer oder Angestellter in einer anderen Gesellschaft oder Firma ausübt, mit der die Gesellschaft Verträge abschließt oder sonstwie in Geschäftsverbindung tritt, ist aus dem alleinigen Grunde seiner Zugehörigkeit zu dieser Gesellschaft oder Firma nicht daran gehindert, zu allen Fragen bezüglich eines solchen Vertrags oder eines solchen Geschäfts seine Meinung zu äußern, seine Stimme abzugeben oder sonstige Handlungen vorzunehmen.

Die Gesellschaft kann jedem Verwaltungsratmitglied oder Bevollmächtigten, seinen Erben, Vollstrecker und Administratoren die eingegangenen vernünftigen Ausgaben im Rahmen seiner Handlungen, die er in seiner Eigenschaft als Verwaltungsratsmitglied oder Bevollmächtigter der Gesellschaft durchgeführt hat oder, auf Bitte der Gesellschaft, falls jene ihn nicht entschädigt, als Verwaltungsratsmitglied oder Bevollmächtigter einer anderen Gesellschaft in welcher die Gesellschaft Aktionär ist oder eine Forderung hat, vergüten. Dies beinhaltet nicht jene Handlungen für deren grobe Fahrlässigkeit oder Misswirtschaft oder andere Pflichtverletzungen das Verwaltungsratsmitglied oder der Bevollmächtigte haften muss aufgrund eines gerichtlichen Beschlusses, oder eine solche grobe Fahrlässigkeit oder Misswirtschaft oder andere Pflichtverletzungen anerkannt worden ist. Im Falle einer Schlichtung betrifft die Vergütung lediglich jene Angelegenheiten, in denen die Gesellschaft sich Rat geholt hat und feststellen kann, dass sie die Pflichtverletzungen nicht betreffen. Das Recht auf Vergütung schließt keine anderen Ansprüche seitens dieser Personen aus.

Art. 11. Prüfung. Mit der Aufsicht und der Kontrolle über die Tätigkeit der Gesellschaft wird (werden) ein oder mehrere externe(r) Wirtschaftsprüfer («réviseur d'entreprises agréé») betraut, welche(r) vom Verwaltungsrat ernannt wird (werden).

Generalversammlungen

Art. 12. Befugnisse der Generalversammlung der Aktionäre. Die Generalversammlung der Aktionäre kann über alle Angelegenheiten der Gesellschaft befinden. Ihr sind insbesondere folgende Beschlüsse vorbehalten:

- (a) Bestellung und Abberufung der Mitglieder des Verwaltungsrates, sowie die Festsetzung ihrer Vergütungen;
- (b) Genehmigung des Jahresabschlusses;
- (c) Entlastung des Verwaltungsrates;
- (d) Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses;
- (e) Änderung der Satzung;
- (f) Auflösung der Gesellschaft.

Art. 13. Jahresversammlung - Andere Generalversammlungen. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich in der Stadt Luxemburg am letzten Montag des Monats März um 11.30 Uhr statt.

Ist dieser Tag in einem Jahr ein gesetzlicher Feiertag oder ein Bankfeiertag, so findet diese am nächsten Bankarbeitstag statt.

Ordentliche jährliche Generalversammlungen finden am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, im Einberufungsschreiben angegebenen Ort, statt.

Außerordentliche Generalversammlungen werden an dem im Einberufungsschreiben bezeichneten Ort abgehalten.

Art. 14. Verfahren - Abstimmungen. Die Generalversammlungen werden durch Einschreibebriefe vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder im Fall von Abwesenheit oder Unfähigkeit vom Vorsitzenden pro tempore oder von zwei Verwaltungsratmitgliedern, an alle Namensaktionäre einberufen. Die Einberufungsfrist beträgt mindestens acht Kalendertage. Eventuelle Inhaberaktionäre werden gemäß den gesetzlichen Bestimmungen einberufen.

Sie muss innerhalb eines Monats einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens ein Zehntel des Gesellschaftskapitals vertreten, den Verwaltungsrat oder den externen Wirtschaftsprüfer hierzu durch ein schriftliches Gesuch unter Angabe der Tagesordnung auffordern.

Auf das Einberufungsverfahren kann verzichtet werden, sofern alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und bestätigen, dass sie ordnungsgemäß über die Verwaltungsratssitzung informiert wurden, sowie über deren Tagesordnung.

Die Tagesordnung der Generalversammlung wird vom Verwaltungsrat festgelegt. Aktionäre, die zusammen mindestens ein Zehntel des Gesellschaftskapitals vertreten, können vor der Einberufung der Generalversammlung die Aufnahme einzelner Punkte auf die Tagesordnung verlangen.

Vorsitzender der Generalversammlung ist der Vorsitzende des Verwaltungsrates oder, bei seiner Verhinderung, ein stellvertretender Vorsitzender, ein sonstiges Mitglied des Verwaltungsrates oder eine sonst von der Generalversammlung bestimmte Person. Der Vorsitzende ernennt einen Sekretär und die Aktionäre wählen einen Stimmenprüfer.

Jeder Aktionär ist berechtigt an der Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich aufgrund privatschriftlicher Vollmacht durch einen Aktionär oder durch einen Dritten vertreten lassen.

Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Zur Beschlussfähigkeit der Versammlung der Aktionäre besteht keine Mindestanwesenheitspflicht der ausgegebenen Aktien. Bei Beschlüssen hinsichtlich von Satzungsänderungen der Gesellschaft sind jedoch die in Artikel 67-1 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 vorhergesehenen Beschlussfähigkeitsbestimmungen zu beachten.

Soweit vom Gesetz nichts anderes bestimmt wird, werden die auf ordnungsgemäß einberufenen Versammlungen der Aktionäre gefassten Beschlüsse durch eine Mehrheit der anwesenden oder vertretenen und an der Abstimmung teilnehmenden Aktien genehmigt.

Änderungen an der Satzung sowie die Auflösung der Gesellschaft können nur mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien beschlossen werden.

Über die Verhandlungen und Beschlüsse der Generalversammlungen werden Protokolle geführt, die von den jeweiligen Vorsitzenden, Schriftführer und Stimmenprüfer unterzeichnet werden, sowie von den Aktionären, die solches wünschen.

Beglaubigte Kopien oder Auszüge dieser Protokolle werden vom Vorsitzenden des Verwaltungsrats oder von einem seiner Stellvertreter bzw. von zwei beliebigen Mitglieder des Verwaltungsrats unterzeichnet.

Geschäftsjahr, Jahresabschluss und Verwendung des Jahresergebnisses

- **Art. 15. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.
- **Art. 16. Jahresabschluss.** Jedes Jahr, zum einunddreißigsten Dezember, erstellt der Verwaltungsrat ein Verzeichnis sämtlicher Vermögenswerte, Forderungen und Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz, sowie die Gewinn- und Verlustrechnung, unter Bildung der erforderlichen Rückstellungen.

Wenigstens einen Monat vor der ordentlichen Generalversammlung legt der Verwaltungsrat die Bilanz und die Gewinnund Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft dem externen Wirtschaftsprüfer vor, der seinerseits der Generalversammlung Bericht erstatten und Vorschläge unterbreiten wird.

Wenigstens 15 Tage vor der ordentlichen Generalversammlung werden die Bilanz, die Gewinn- und Verlustrechnung zusammen mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft des Verwaltungsrates und einem Bericht des externen Wirtschaftsprüfers, sowie alle weiteren gesetzlich erforderten Dokumente am Gesellschaftssitz niederlegt, wo sie dann den Aktionären zur Einsicht während der regulären Büröffnungszeiten zur Verfügung stehen.

Art. 17. Ausschüttung der Gewinne. Fünf Prozent des in dem Geschäftsjahr erzielten Reingewinnes sind dem gesetzlichen Reservefonds zuzuführen, solange dieser zehn Prozent des nominellen Aktienkapitals nicht erreicht.

Über den verbleibenden Bilanzgewinn verfügt die Generalversammlung auf Vorschlag des Verwaltungsrates.

Eine auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat festgesetzten Stellen und Daten zur Auszahlung. Unter Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften enthaltenen Bedingungen wird der Verwaltungsrat ermächtigt Zwischendividenden auszuzahlen.

Auflösung und Liquidation

Art. 18. Auflösung und Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, zu welcher Zeit und aus welchem Grunde sie auch erfolgen möge, wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sein können und von der Generalversammlung bestellt werden. Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse des bzw. der Liquidatoren.

Allgemeine Bestimmung

Art. 19. Für alle Punkte, die in dieser Satzung nicht oder nicht wirksam festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 einschließlich der Änderungsgesetze, sowie ergänzend auf das abgeänderte Gesetz vom 5. April 1993 über den Finanzsektor.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.
- 2) Die erste ordentliche jährliche Generalversammlung findet im Kalenderjahr 2008 statt.

Zeichnung und Einzahlung

Die vorgenannte Erschienene hat die Aktien wie folgt gezeichnet:

Aktionär	Anzahl der Aktien
HSH NORDBANK SECURITIES S.A., vorgenannt	15.000
Total:	15.000

Die volle Einzahlung der obig aufgeführten 15.000 (fünfzehn tausend) Aktien ist durch Bareinzahlung erfolgt, so dass der Gesellschaft die Summe von EUR 1.500.000,- (eine Million fünfhundert tausend Euro) zur Verfügung steht, worüber dem amtierenden Notar, der dies ausdrücklich feststellt, der Nachweis erbracht wurde.

Bestätigung



Der unterzeichnete Notar bestätigt, dass die in Artikel 26 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften genannten Bedingungen erfüllt sind.

Erklärung - Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, betragen schätzungsweise EUR 17.725,-.

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann tritt die Erschienene, vertreten wie oben angeführt, zu einer ersten Generalversammlung zusammen, die sie als ordnungsgemäß einberufen anerkennt, und fasst einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf 3 (drei) festgesetzt. Werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrates ernannt, vorbehaltlich der Zustimmung der Bankenaufsichtsbehörde (CSSF):
- Martin Görnig, Diplom-Kaufmann, geboren am 24. September 1965 in Neumünster mit beruflichem Wohnsitz in Martensdamm 6, D-24103 Kiel;
- Dr. Christian Tonnesen, Diplom-Kaufmann, geboren in Warstein am 26. Januar 1967 mit beruflichem Wohnsitz in Martensdamm 6, D-24103 Kiel;
- Rainer Helms, leitender Angestellter, geboren in Kiel, am 5. November 1970, mit beruflichem Wohnsitz in 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Das Mandat der oben ernannten Verwaltungsratmitglieder endet mit der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, welche über die Bilanz, sowie über die Gewinn- und Verlustrechnung des Jahres 2011 abstimmen wird.

2. Der Sitz der Gesellschaft wird in L-1246 Luxemburg, 4, rue Albert Borschette (Ballade Wing 2 Gebäude), festgelegt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Jungers, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 22 décembre 2006, vol. 437, fol. 39, case 11. — Reçu 15.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 22 décembre 2006.

C. Mines.

Référence de publication: 2007008060/225/290.

(060141662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Balthasar FinPar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang. R.C.S. Luxembourg B 29.441.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

BALTHASAR FinPar S.A.

Signature

Référence de publication: 2007006223/2834/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05610. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

A.B.S.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 4, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 78.099.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

A.B.S.C. S.A.

Signature

Référence de publication: 2007006224/2834/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05596. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Friob - Nilles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Junglinster,

R.C.S. Luxembourg B 12.257.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 décembre 2006. Signature.

Référence de publication: 2007006225/3525/11.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05848. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Batibel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling. R.C.S. Luxembourg B 43.199.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 22 décembre 2006.

Pour la société

COFINOR S.A.

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2007006477/2602/15.

Enregistré à Diekirch, le 19 décembre 2006, réf. DSO-BX00182. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(060140819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Langwies II, Société Anonyme.

Siège social: Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 27.340.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 décembre 2006. Signature.

Référence de publication: 2007006227/3525/11.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05849. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Com TE, Com TX et Com G S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.693.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION



Référence de publication: 2007006228/7148/11.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05015. - Reçu 101 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Hypnos Immobilien Gesellschaft 2, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur. R.C.S. Luxembourg B 122.689.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the sixth of December.

Before M e Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The public limited company HYPNOS INVESTMENT S.A., with registered office in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur,

here duly represented by two of its directors, namely:

- Mr Nico Hansen, manager, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, and
- Mrs Sophie Batardy, private employee, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to enact the articles of association of a public limited company to establish as follows:

Title I.- Denomination - Registered office - Duration - Purpose

- **Art. 1.** There is formed a public limited company («société anonyme») under the name of HYPNOS IMMOBILIEN GE-SELLSCHAFT 2.
 - Art. 2. The registered office is established in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

- **Art. 3.** The duration of the company is unlimited.
- Art. 4. The company's purpose is the purchase and sale of immoveable properties as well as real estate management.

Within the limits of its activity, the company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Title II.- Capital - Shares

Art. 5. The subscribed share capital is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten Euros (310.- EUR) per share.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the shareholder, except those shares for which the law prescribes registered form.

The company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The capital of the company may be increased or reduced by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the articles of association.

The company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in article 49-2 of the law on commercial companies.

Title III.- Management

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

- **Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.
- Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

- **Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of association of the company, fall within the competence of the board of directors.
- **Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.
- **Art. 12.** The company is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board of directors.

Title IV.- Supervision

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

Title V.- General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting is held on the 3rd Monday of June at 2.30 p.m. at the company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices.

If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Title VI.- Accounting year - Allocation of profits

Art. 18. The company's business year begins on January 1st and ends on December 31st of the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Title VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 21. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Transistory dispositions

- 1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2006.
- 2.- The first General Meeting will be held in the year 2007.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the one hundred (100) shares have been subscribed by the sole shareholder the public limited company HYPNOS INVESTMENT S.A., with registered office in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Declaration - Estimate of costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand six seven hundred and fifty Euros.

Extraordinary General Meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an Extraordinary General Meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three (3) and that of the auditors at one (1).
- 2.- The following have been appointed as directors:
- a) Mr Nico Hansen, manager, born in Differdange, on the 31st of March 1969, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur;
- b) Mrs Sophie Batardy, private employee, born in Lille, (France), on the 22nd of January 1963, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur;
- c) Mr Peter Mathis, manager, born in Wolfenschiessen, (Germany), on the 17th of January 1953, residing in CH-8400 Winterthur, Sonnenbergstraße, 39, (Switzerland).
 - 3.- The following has been appointed as statutory auditor:

The Company with limited liability MGI FISOGEST S.à r.l., having its registered office at L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under the number 20.114.

- 4.- The registered office is established in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
- 5.- The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2009.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read in the language of the mandatory, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

La société anonyme HYPNOS INVESTMENT S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, ici dûment représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Nico Hansen, directeur, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, et
- Madame Sophie Batardy, employée privée, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

Titre I er .- Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HYPNOS IMMOBILIEN GESELLSCHAFT 2.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat et la vente de biens immobiliers ainsi que la gestion immobilière.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Titre II.- Capital - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

- **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.
 - **Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.
- **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.
- **Art. 12.** La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration.

Titre IV.- Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.



Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3 ème lundi du mois de juin à 14.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre VI.- Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Titre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 21. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique la société anonyme HYPNOS INVESTMENT S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille sept cent cinquante euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Nico Hansen, directeur, né à Differdange, le 31 mars 1969, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur;

- b) Madame Sophie Batardy, employée privée, née à Lille, (France), le 22 janvier 1963, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur;
- c) Monsieur Peter Mathis, directeur, né à Wolfenschiessen (Allemagne), le 17 janvier 1953, demeurant à CH-8400 Winterthur, 39, Sonnenbergstraße, (Suisse).
 - 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée MGI FISOGEST S.à r.l., ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 20.114.

- 4.- Le siège social est établi à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
- 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Hansen, S. Batardy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 décembre 2006, vol. 540, fol. 15, case 2. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007008063/231/290.

(060141697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Luxcos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck II.

R.C.S. Luxembourg B 92.902.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007006229/780/11.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05449. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Hypnos Immobilien Gesellschaft 3, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur. R.C.S. Luxembourg B 122.690.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the sixth of December.

Before M e Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The public limited company HYPNOS INVESTMENT S.A., with registered office in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur,

here duly represented by two of its directors, namely:

- Mr Nico Hansen, manager, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, and
- Mrs Sophie Batardy, private employee, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to enact the articles of association of a public limited company to establish as follows:

Title I.- Denomination - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. There is formed a public limited company («société anonyme») under the name of HYPNOS IMMOBILIEN GE-SELLSCHAFT 3. Art. 2. The registered office is established in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

- Art. 3. The duration of the company is unlimited.
- Art. 4. The company's purpose is the purchase and sale of immoveable properties as well as real estate management.

Within the limits of its activity, the company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Title II.- Capital - Shares

Art. 5. The subscribed share capital is fixed at thirty-one thousand euros (31,000.- EUR), represented by one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten euros (310.- EUR) per share.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the shareholder, except those shares for which the law prescribes registered form.

The company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The capital of the company may be increased or reduced by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the articles of association.

The company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in article 49-2 of the law on commercial companies.

Title III.- Management

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

- **Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.
- Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

- **Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of association of the company, fall within the competence of the board of directors.
- **Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.
- **Art. 12.** The company is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board of directors.

Title IV.- Supervision

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

Title V.- General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting is held on the 3rd Monday of June at 4.00 p.m. at the company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices.

If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Title VI.- Accounting year - Allocation of profits

Art. 18. The company's business year begins on January 1st and ends on December 31st of the same year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Title VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 21. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transistory dispositions

- 1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2006.
- 2.- The first General Meeting will be held in the year 2007.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the one hundred (100) shares have been subscribed by the sole shareholder the public limited company HYPNOS INVESTMENT S.A., with registered office in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Declaration - Estimate of costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand six seven hundred and fifty euros.

Extraordinary General Meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an Extraordinary General Meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three (3) and that of the auditors at one (1).
- 2.- The following have been appointed as directors:
- a) Mr Nico Hansen, manager, born in Differdange, on the 31st of March 1969, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur;

- b) Mrs Sophie Batardy, private employee, born in Lille, (France), on the 22nd of January 1963, professionally residing in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur;
- c) Mr Peter Mathis, manager, born in Wolfenschiessen, (Germany), on the 17 of January 1953, residing in CH-8400 Winterthur, Sonnenbergstraße, 39, (Switzerland).
 - 3.- The following has been appointed as statutory auditor:

The Company with limited liability MGI FISOGEST S.à r.l., having its registered office at L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under the number 20.114.

- 4.- The registered office is established in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
- 5.- The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2009.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read in the language of the mandatory, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le six décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

La société anonyme HYPNOS INVESTMENT S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, ici dûment représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Nico Hansen, directeur, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, et
- Madame Sophie Batardy, employée privée, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

Titre I er .- Dénomination - Siège - Durée - Objet

- Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HYPNOS IMMOBILIEN GESELLSCHAFT 3.
- Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- Art. 4. La société a pour objet l'achat et la vente de biens immobiliers ainsi que la gestion immobilière.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Titre II.- Capital - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

- **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.
 - **Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.
- **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.
- Art. 12. La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration.

Titre IV.- Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3 ème lundi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Titre VI.- Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Titre VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 21. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique la société anonyme HYPNOS INVESTMENT S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille sept cent cinquante euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Nico Hansen, directeur, né à Differdange, le 31 mars 1969, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur;
- b) Madame Sophie Batardy, employée privée, née à Lille, (France), le 22 janvier 1963, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur;
- c) Monsieur Peter Mathis, directeur, né à Wolfenschiessen (Allemagne), le 17 janvier 1953, demeurant à CH-8400 Winterthur, 39, Sonnenbergstraße, (Suisse).
 - 3.- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée MGI FISOGEST S.à r.l., ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 20.114.

- 4.- Le siège social est établi à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
- 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Hansen, S. Batardy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 décembre 2006, vol. 540, fol. 15, case 3. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007008065/231/290.

(060141699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Luxcos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck II.

R.C.S. Luxembourg B 92.902.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007006232/780/11.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05451. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Michel Klinkenberg Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 59.047.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007006231/780/11.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05496. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Office City S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 67.279.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007006233/780/11.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05473. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Luxcos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck II.

R.C.S. Luxembourg B 92.902.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007006234/780/11.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05454. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Mood Media Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon. R.C.S. Luxembourg B 112.404.

Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société du 10 novembre 2006

En date du 10 novembre 2006 l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de la société COMCOLUX S.A., de son mandat en tant que commissaire de la Société avec effet au 10 novembre 2006.
- de nommer GRANT THORNTON REVISION & CONSEILS S.A., une société anonyme, régie selon la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 22.668 en tant que nouveau commissaire et réviseur d'entreprises de la Société avec effet au 10 novembre 2006 et à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

MOOD MEDIA GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2007007954/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW07845. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Mecatech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1364 Luxembourg, 20, rue de Crécy. R.C.S. Luxembourg B 111.618.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007006236/780/11.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05463. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Link Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, route d'Olm. R.C.S. Luxembourg B 45.964.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007006238/780/11.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05457. - Reçu 28 euros.

La Passacia de La Pas

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Safetyconcept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4461 Belvaux, 45, rue de Hussigny. R.C.S. Luxembourg B 102.672.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007006242/780/11.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX03838. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Erre Nove S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks. R.C.S. Luxembourg B 55.550.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à 14.00 heures le 4 décembre 2006

Résolutions

- 1- L'assemblée générale prend acte et accepte avec effet au 4 décembre 2006 la démission de Monsieur Dario Finardi de son mandat d'administrateur de la société, et le remercie pour l'exécution de son mandat.
 - 2- L'assemblée générale confirme les mandats des autres membres du Conseil d'Administration de la société, à savoir:
 - Monsieur Renzo Rangoni, adresse professionnelle 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
 - Monsieur Fulvio Tettamanti, adresse professionnelle 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
 - Monsieur Michel Bourkel, adresse professionnelle 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg qui tous acceptent, jusqu'à l'échéance de leur mandat.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007007967/2533/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05841. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Dutch Immo Lux S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre Dame. R.C.S. Luxembourg B 86.267.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007006243/780/11.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05390. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Piguet Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame. R.C.S. Luxembourg B 112.389.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007006244/780/11.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05402. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Eurelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 48.125.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Référence de publication: 2007006248/780/11.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05515. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Erre Tre S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks. R.C.S. Luxembourg B 55.549.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à 15h00 le 4 décembre 2006

Résolutions

- 1- L'assemblée générale prend acte et accepte avec effet au 4 décembre 2006 la démission de Monsieur Rudolf Rimbl de son mandat d'administrateur de la société et le remercie pour l'exécution de son mandat.
 - 2- L'assemblée générale confirme les mandats des autres membres du Conseil d'Administration de la société, à savoir:
 - Monsieur Armando Rangoni, adresse professionnelle 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
 - Monsieur Fulvio Tettamanti, adresse professionnelle 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
 - Monsieur Michel Bourkel, adresse professionnelle 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg qui tous acceptent, jusqu'à l'échéance de leur mandat.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007007970/2533/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05840. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Perignon Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame. R.C.S. Luxembourg B 72.008.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007006252/780/11.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05400. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Cema Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet. R.C.S. Luxembourg B 93.816.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007006254/780/11.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05511. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Terra Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 31, rue Notre-Dame. R.C.S. Luxembourg B 73.359.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007006255/780/11.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05406. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Brill Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch. R.C.S. Luxembourg B 101.850.

K.C.S. Luxembourg B 101.650.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour BRILL INVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007006262/597/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04706. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Industrial Equipment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 101.837.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour INDUSTRIAL EQUIPMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2007006267/597/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04707. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

La Financière Les Beaux Sites, Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames. R.C.S. Luxembourg B 35.278.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MARCEAU INVESTISSEMENTS S.A., avec siège social au 10-12, avenue de Messine, F-75008 Paris,

ici représentée par Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 octobre 2006.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme LA FINANCIERE LES BEAUX SITES, R.C.S. Luxembourg B 35.278, dénommée ci-après la Société, fut constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 novembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 144 du 22 mars 1991.
- Le capital social etait antérieurement fixé à cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale antérieure de mille francs luxembourgeois (1.000,-) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.
 - La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.
 - Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.
- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.
- La comparante affirme en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.
- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actionnaires avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société LA FINANCIERE LES BEAUX SITES.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Schill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 52, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007008343/230/45.

(060141454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

B310 Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch. R.C.S. Luxembourg B 101.954.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme Pour B310 IMMO S.A.

Signature

Référence de publication: 2007006268/597/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04703. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Bergem Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch. R.C.S. Luxembourg B 101.955.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Pour extrait conforme Pour BERGEM IMMO S.A.

Signature

Référence de publication: 2007006269/597/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04701. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Castellani Frères, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 310, rue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 21.048.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour CASTELLANI FRERES, S.à r.l. (sociéte en liquidation volontaire)

Signature

Référence de publication: 2007006270/597/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04695. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Castellani Frères S.à r.l. & Cie, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 310, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 21.049.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour CASTELLANI FRERES, S.à r.l. & CIE

Signature

Référence de publication: 2007006275/597/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04694. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Odin Enterprises Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse. R.C.S. Luxembourg B 40.336.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GH TRUST

Signature

Référence de publication: 2007006476/4286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX05885. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Heinz Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse. R.C.S. Luxembourg B 103.760.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



GH TRUST

Signature

Référence de publication: 2007006479/4286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX05869. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

RecyTrans S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Metal Service Gestion, S.à r.l.). Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 76.709.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart

Notaire

Référence de publication: 2007006480/207/10.

(060140559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Celox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II. R.C.S. Luxembourg B 9.711.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007006481/587/10.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04595. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Heinz Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse. R.C.S. Luxembourg B 103.760.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GH TRUST

Signature

Référence de publication: 2007006483/4286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX05862. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck